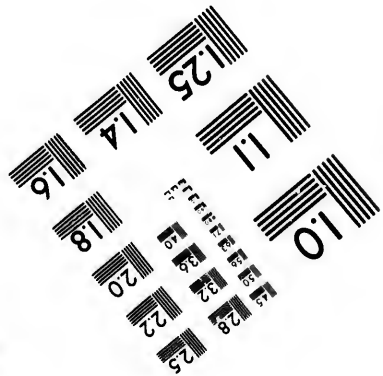
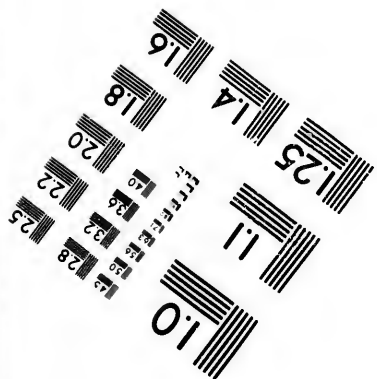
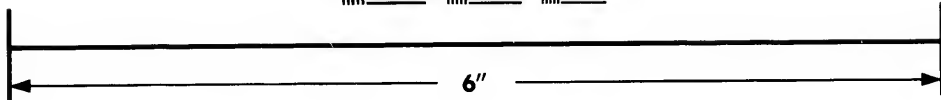
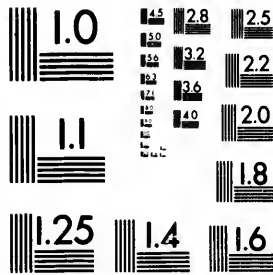


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28
12 32
10 25
8 22
6 20
4 18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Lare liure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

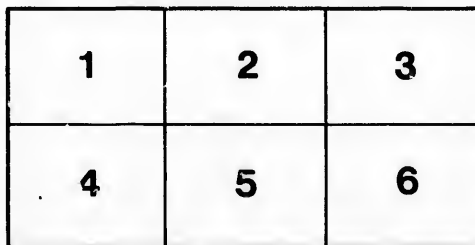
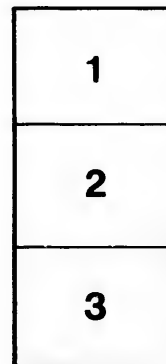
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

117
127

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES BIENS

DU

SEMINAIRE DE MONTREAL.

S.

C
pou
con
et l
vinc
G
nus
laïq
179
més
les l
plus
180
née
£30
man
sécu
la vi

CONSIDERATIONS

SUR

LES BIENS

DU

SEMINAIRE DE MONTREAL.

QUELQUE soit la solidité des raisons du Séminaire pour la propriété de ses biens, il aura toujours contre lui l'opinion que l'on se forme de ces biens, et l'avantage qu'on espéreroit en tirer pour la Province : nous allons voir ce qu'il en faut penser.

Quels sont donc ces biens immenses, ces revenus si vantés ? D'abord on peut interroger les agens laïques que le Séminaire a employés jusqu'en 1798 : ils vivent encore, et ils sont connus et estimés de toute la Province. Nous pourrions citer les lods et ventes de la Ville, qui font le revenu le plus apparent. Cependant il est constant qu'en 1807, ils ne s'élevèrent qu'à £56 ; une autre année avant 1800, à £250 ; en 1808, à moins de £300 ; en 1803 ils monterent à plus de £1700 : de manière que, d'après le relevé de 19 années consécutives, le revenu commun des lods et ventes de la ville, est de £770 environ. Par cet aperçu, on

peut juger combien le revenu est au-dessous de ce que l'on croit.

En parlant de Sir J. Mariott, nous avons cité quatre époques bien authentiques de tous les revenus du Séminaire; et nous avons observé à l'occasion des biens des Jésuites, comme l'on grossit les biens des Communautés. Ainsi dans le même temps, M. Mazeres estimoit les revenus du Séminaire à £4000 sterling, et Sir J. Mariott, à £8000. Depuis l'époque à laquelle les comptes furent présentés à Sir R. Milnes, c'est-à-dire en 1800, les revenus du Séminaire, année commune, pendant 19 ans, ont été comme il suit.

REVENU DU SEMINAIRE.

Lods en ville, - - - -	£770 0 0
Lods dans les fauxbourgs, - -	346 0 0
Lods et rentes de l'île, - -	1022 0 0
Lods et rentes de St. Sulpice, -	305 0 0
Lods et rentes du Lac des Deux Montagnes, - - - -	} 247 17 6
Rentes en bleds de l'île, de St. Sulpice, et du Lac, 2931 minots à 7s 6d. }	
Total, - - -	£3790 0 0

MOULINS.

<i>La Baie.</i>	Recette: 182 minots à 7s6d.—£68 5s.
	Dépense: £231 18—ce qui excède la recette de £162 16 8
<i>Belle Rivière.</i>	Recette: 638 minots à 7s6d.—£239 5s.
	Dépense: £389 18 4—ce qui excède la recette de 150 13 4

<i>Achigan.</i>	Recette: 1558 minots à 7s6d—£584 5s.	
	Dépense: £337 11 8—	
	la recette excède de	£246 13 4
<i>Gros Sault.</i>	Recette: 1484 minots à 7s6d—£556 10.	
	Dépense: £319 7 6—	
	la recette excède de	237 2 6
<i>Sault.</i>	Recette: 1538 minots à 7s6d—£576 15s.	
	Dépense: £325 5 10—	
	la recette excède de	251 9 2
<i>La Chine.</i>	Recette: 1124 minots à 7s6d—£421 10.	
	Dépense: £68 1 8—la	
	recette excède de	353 8 4
		<hr/>
	Donc la dépense de la Baie en déficit	
	est de - - - -	£162 16 8
	Celle de la Belle Rivière est de -	150 13 4
		<hr/>
	Déficit total, -	£313 10 0
		<hr/>
	L'excédent de L'Achigan est -	£246 13 4
	du Gros Sault, - -	237 2 6
	du Sault, - - -	251 9 2
	de La Chine, - -	353 8 4
		<hr/>
	Excédent total, -	£1088 13 4
	Déficit, - -	313 10 0
		<hr/>
	Revenu réel des Moulins,	£775 3 4

L'excès de dépense vient des moulins construits à neuf, savoir la Baie, le Gros Sault, et la Belle Rivière, qui ont coûté environ £12000. On n'a pas parlé des trois moulins à vent, dont les frais absorbent à peu près le revenu. On ne parlera pas

non plus des deux fermes de St. Gabriel, et de la Montagne, qui rendent très peu de chose.

Le total des revenus est donc

1°. En lods et rentes, et bled de rente,	£3790 0 0
2°. En moulins,	775 3 4

Grand total, £4565 3 4

sur quoi ne sont pas compris les frais de Cour, et le non payement de la vente du bled.

D'après cet exposé, on peut compter, pour vingt prêtres, environ £200 par tête; qui pourra jamais trouver cette somme exorbitante? et surtout, ces vingt prêtres étant repartis dans trois maisons différentes, le Séminaire, le Collège, et la maison du Lac des Deux Montagnes. Et si l'on joignoit à ces vingt prêtres environ cent vingt religieuses répandues dans les trois Couvens de Montréal, on auroit cent quarante individus du Clergé. Or les trois Couvens réunis n'ont pas £850 de rente; (elles suppléent par leur travail) ce sera donc £5415 pour cent quarante personnes ou bien £38 à £39 par tête. Est-ce trop? Est-ce assez? Que la répartition soit inégale, peu importe aux étrangers. Toujours il en résulte que le total du Clergé de Montréal n'est pas même suffisamment doté. Que sera-ce, si l'on y joint les charges suivantes.

CHARGES DU SEMINAIRE.

1°. Dépense pour le Collège.	
Onze Prêtres ou Ecclesiastiques,	£720
Un maître d'Anglois,	80
Onze engagés, pour gages et nourriture,	462
Chauffage pour une maison de cent quarante personnes,	300
Entretien de la Chapelle et de la Bibliothèque :	
dépense pour le cheval, les chandelles, &c.	225

Entretien des meubles de cuisine, linge et blanchissage, &c.	- - -	£125
Menues réparations des maçons, &c.	- - -	100
Grosses réparations par an,	- - -	200
Cent vingt pensionnaires nourris à un shilling par jour,	- - - -	1890

Total des dépenses pour le Collège, £4102

La recette pour payer cette somme est la pension de cent vingt pensionnaires à £21 par an, (dix ne payant pas). - - - £2310 0

Plus cent vingt externes à £1 15s. par an (dix ne payant pas). - - - £192 10

Total de la recette pour le Collège, £2502 10

Donc, au Collège seul, le déficit est, chaque année, de - - - £1599 10

2°. Dépense du Séminaire.

1°. Déficit du Collège, - - - £1599 10

2°. Trois maîtres d'école demeurant au Séminaire à £75 chacun, - - - 225 0

3°. Quatre écoles dans la paroisse à £20 chacune, - - - - 80 0

4°. Pensions payées aux Sœurs de la Congrégation pour instruction de filles, 100 0

5°. Salle aux Sœurs Grises pour six pauvres entretenus de tout à £40, - - - 240 0

6°. Maison du Séminaire où sont habituellement douze prêtres pour le service de la paroisse, des trois Communautés, des soldats catholiques, des prisons; où sont reçus et entretenus tous les prêtres de la compagnie dans leurs infirmités; où sont nourris les prêtres du Collège dans leurs vacances; où l'on reçoit presque tous les prêtres qui viennent à Montréal, avec leurs voi-

£720

80

462

300

225

tures et serviteurs; où l'on nourrit trois chevaux pour les besoins de la paroisse; où l'on a à entretenir un grand nombre de bâtimens et d'en- gagés, - - - - -	£2300 0
7°. La mission du Lac, où il faut entretenir trois Prêtres, loger et soutenir deux Sœurs chargées d'instruire les filles Sauvagesses; où il faut aider les Sau- vages dans leurs besoins, entretenir l'Eglise et beaucoup de bâtimens; où l'on reçoit grand nombre d'étrangers,	600 0
<hr/>	
Total des charges du Séminaire,	£5144 10
Revenu réel . . ci-dessus,	4565 0
<hr/>	

Ainsi les charges mentionnées surpassent
le revenu total de - - - £579 10
Et nous n'avons pas encore mentionné la charge
de 1500 pauvres manquant de tout. En ne leur
donnant qu'un tiers de scheling par jour, ce seroit
£25. Ne supposons que £20, on auroit par an
la somme de £7300. Voilà à quoi aboutissent ces
grands revenus à être audessous des charges de
£7879 10

Comment donc acquitte-t-on ces charges? D'a-
bord très imparfaitement. On donne aux pauvres
non selon leurs besoins, mais selon qu'on le peut.
Les Prêtres vivent avec grande économie, et se
privent de tout ce qui n'est pas nécessaire. De
là les soins particuliers des économes épargnent
aisément sur les dépenses des trois maisons le dé-
ficit mentionné de - - - £579 10

Chaque Prêtre se réduisant au nécessaire é-
pargne aisément £50. Voilà dans vingt-cinq ans
£25,000; c'est ce qu'ont conté le Collège et la mai-
son de campagne. La construction des nouveaux
moulins a été payée sur le revenu des moulins.

Restent les pauvres : pour les soulager, on a la dîme £125, plus le casuel de la maison, les frais pour l'Eglise déduits, £100. Les Prêtres donnent en bonnes œuvres leur petit casuel, £12 chacun, ce qui fait £240. Total £465 ; et ensuite les charités des fidèles mises entre les mains du Curé. On peut y ajouter, depuis que le Collège est bâti et payé, l'épargne actuelle que fait chaque Prêtre par la pauvreté de sa vie au milieu de ces biens si enviés.

On dit : *Les Revenus augmentent tous les jours.* Nous répondons qu'ils sont trop audessous des charges actuelles pour pouvoir de longtemps arriver à leur niveau.—Ces charges d'ailleurs augmentent aussi. Les Pauvres augmentent avec la population ; il faut plus d'écoles ; plus de maîtres ; plus de Prêtres pour une Paroisse plus nombreuse, pour le service des hôpitaux plus abondants en malheureux.

Les Revenus augmentent. Nous répondons qu'à plusieurs égards, ceux du Séminaire ont diminué. Il a perdu en 1811, un de ses Prêtres très habile dans l'administration ; c'est une perte inappréciable. Les droits Seigneuriaux sont devenus plus odieux dans la ville et dans l'île ; il faut faire plus de grâces ; il faut une plus grande exactitude dans la preuve des droits ; il faut plus de frais de justice pour les percevoir ; de là, diminution nécessaire. Les Rentes n'augmentent pas.—Les moulins ont considérablement diminué dans l'île, par plusieurs moulins-à-vent bâtis par les Censitaires et Vassaux.—Celui de la Belle Rivière a perdu une grande partie de ses eaux par les défrichements, et il est réduit à la moitié de son revenu.—Les moulins de l'Achigan qui étoient seuls autrefois dans les environs, sont tout entourrés d'autres moulins ; et surtout, il y en a un audessus, à quelques arpents, qui lui ôte et l'eau et les mou-

tures.—Restent les lods qui ont augmenté dans la ville et dans les environs par la valeur existante des fonds. Mais cette valeur n'a duré qu'un moment ; elle est aujourd'hui bien diminuée, et elle est habituellement dans un état de vacillation. En suivant la recette des lods, pendant 19 ans, depuis 1800 jusqu'en 1819, nous trouvons les lods les plus considérables en ville, en 1803 et 1809 ; et les plus foibles en 1808, 1811, 1817 ; preuve évidente que les lods ne croissent pas avec les années.—*Le Gouvernement, dit-on, en retireroit davantage.* Cela peut être ; mais il seroit encore audessous des charges, comme nous l'avons montré, et cet excédant seroit bien absorbé par les frais d'administration. Mais cette rigueur troubleroit toute l'île ; elle expulseroit de leurs maisons et de leurs terres beaucoup de familles que l'indulgence du Séminaire y conserve.—Voudroit-on faire au Séminaire un crime de sa modération ? Modération qui laisse plus d'argent, et plus longtemps, entre les mains du marchand, de l'ouvrier, du laboureur, et qui favorise ainsi le commerce, l'agriculture et l'industrie.

PRETENDUS AVANTAGES DES BIENS DU SEMINAIRE
EMPLOYES AU PROFIT DE LA PROVINCE.

Ne vaudroit-il pas mieux, disent quelques uns, que ces biens fussent employés à l'avantage de la Province ?—D'abord, ont-ils été donnés pour cet objet ? Qu'on lise la fondation dans la donation de 1663, et dans les patentes de 1677 : on y verra la destination de ces biens pour la conversion des Sauvages, et l'instruction des Français résidans dans l'île de Montréal, et pour la fondation du Séminaire de Montréal chargé de ces œuvres, Tout autre emploi est une injustice et un sacrilège

envers des biens *dédiés à Dieu*.—Nous avons vu ces biens employés à une foule d'œuvres nécessaires, insuffisants même pour ces œuvres. Il est donc impossible de les faire servir à la Province. Collège, écoles, mission de Sauvages, hôpitaux, pauvres, paroisse, tout reclameroit contre un usage de ces biens qui feroit tomber tout-à-coup des œuvres si importantes au bien public.—Il y a plus, c'est que ces biens, dans les mains du Gouvernement, n'auroient pas les mêmes avantages ; parceque le gouvernement dépenseroit plus, qu'il suivroit moins les détails, qu'il connoitroit moins les besoins ; c. a. d. que la Province en seroit moins aidée, et qu'il y auroit en outre, le mal très grand de dépouiller d'antiques possesseurs.—Qu'on nous permette de le dire ; il en seroit de ces biens, comme de ceux des Monastères sous Henri VIII et ses successeurs. On représentoit, pour éblouir le peuple, que par le moyen de ces richesses élevées aux Moines, on pourroit entretenir une armée, qu'il ne seroit plus nécessaire d'imposer des subsides ; et l'on distribua une partie de ces terres aux Seigneurs et à la Noblesse. (Relation de Dugdale, dans la conversion de l'Angleterre, p. 278.) Le Roi fut accablé de dettes, et les revenus de la Couronne en diminuèrent sensiblement. (p. 312). “ Et ce qui est à remarquer, dit Dugdale p. 280, c'est que tant que les Monastères subsisterent, on ne fit aucun acte, en faveur des pauvres, qui trouvoient dans les aumônes qu'on y distribuoit, de quoi subsister ; au lieu que sous Elizabeth, on porta, dans une année, jusqu'à onze bills, sur ce sujet, dans la Chambre des Communes.” Cette charge s'est accrue depuis, d'une manière effrayante. C'est ainsi que les biens Ecclésiastiques enrichissent les Royaumes. Charlemagne disoit qu'ils étoient la ruine des Rois et des Empires. Charles-quin disoit de Henri VIII: il a tué l'oie qui

lui pendoit tous les jours un œuf d'or.—La France vient d'en fournir un terrible exemple : Elle a pillé tous les biens Ecclésiastiques, et elle est écrasée sous une dette incomparablement plus énorme que jamais, et sans avoir la ressource inépuisable que lui offroit sans cesse l'opulence de l'Eglise Gallicane, qui est au contraire devenue elle-même une charge pesante pour le trésor public.—N'allons pas chercher ailleurs des exemples : les biens des Jésuites ont été enlevés à la religion Catholique, à l'éducation de ses enfants, aux missions des Sauvages, pour lesquels ils avoient été donnés. Quel avantage en a retiré la Province ? Le Gouvernement ne nous a pas éclairé sur leur administration ; il ne nous a pas détrompés sur le bruit public, qu'une grande partie de ces revenus avoit servi à la réparation de l'Eglise Anglicane ; et il paroît que, s'ils avoient servi aux biens du pays, le Parlement Provincial en auroit vu quelque trace dans les comptes publics. Quoiqu'il en soit, sa Majesté a montré sa justice, en révoquant le don qu'elle en avoit fait au conquérant du Canada, et en les réservant pour le bien de la Province à laquelle ils avoient été donnés. Un pas de plus, la justice étoit complete, la fondation pleinement accomplie. Il falloit les rendre à la Province, mais à l'Eglise Catholique de la Province, pour laquelle ils avoient été fondés. Le Gouvernement semble en avoir déjà consacré une partie à cette église, par les pensions des Missionnaires des Sauvages : Le principe est établi, l'équité et la noblesse du Prince acheveront le reste.

Finissons cet article par la sage réflexion d'un auteur très connu, Bergier. (Dict. Théol. mot *Bénéfice*, à la fin). “ Toutes les fois que les biens Ecclésiastiques ont été pillés, l'état et les peuples n'ont jamais profité en rien de cette dépouille. Elle a toujours été la proie des Grands.

“ On commence toujours cette opération par dresser des projets et des plans sublimes; lorsque les parts sont faites, chacun garde celle dont il s'est emparé, et les vues politiques s'en vont en fumée. On l'a vu au neuvième siècle, en France; au seizième, dans les pays du Nord et en Angleterre; de nos jours, en Pologne, en Allemagne, et ailleurs.”

Il est donc clair que ces biens ne serviroient pas à la Province; pas plus que l'envahissement des biens Ecclesiastiques n'a servi aux différents états; pas plus que la suppression des Monastères n'a servi à l'Angleterre; pas plus que l'extinction des Jésuites n'a servi au Canada. Encore moins serviroient-ils à la Province, des Biens qui ont une autre destination, par la volonté des donateurs; des Biens appliqués à des œuvres essentielles qu'on ne peut abandonner, et qu'on ne peut conserver s'ils sont employés pour la Province.

LA COURONNE N'A AUCUN DROIT AUX BIENS DU SÉMINAIRE.

Mais quand on voit si peu d'intérêt public, pourquoi répète-t-on sans cesse le droit de la Couronne? Quel est-il donc ce titre tant vanté? Le Gouvernement a-t-il acquis ces biens? C'est au contraire St. Sulpice qui les reçut pour les dettes de la Seigneurie. Le Gouvernement a-t-il défriché ces terres? Pas un seul arpent; c'est encore St. Sulpice qui l'a fait. A-t-il peuplé la colonie? C'est St. Sulpice qui envoya un grand nombre d'habitants sages et industrieux. A-t-il cultivé cette île? C'est St. Sulpice qui a cultivé, fait cultiver, en donnant, encourageant, ménageant les vassaux. Le Gouvernement a-t-il couru des dangers pour établir ce pays? Non; c'est St.

Sulpice qui s'est exposé à la rage des Iroquois, qui a vu égorger ses prêtres et ses enfants.—Quel est donc le titre du Gouvernement? C'est un droit d'Aubaine : titre dont toutes les nations reconnoissent aujourd'hui l'inhumanité, (Petit, II. p. 433)—droit haineux, dit Bouthilier, dans son vieux stile —droit souverainement nul sur des biens tenant à des œuvres sur les lieux, qui n'appartiennent jamais aux étrangers, mais aux habitants de ces lieux—droit souverainement nul sur des biens donnés pour la fondation du Séminaire de Montréal qui ne fut jamais étranger. Et quand il seroit réel, droit manifestement odieux, exercé sur les enfants des étrangers, sur les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, enfants de St. Sulpice, sujets du Roi, qui ont eux-mêmes créé cette colonie au prix de tant de travaux, de frais et de dangers.—Si l'on dit que ce ne sont pas les Sulpiciens du jour qui ont fondé; le Corps est toujours le même; et ceux d'aujourd'hui sont les enfants de ceux qui ont fondé, qui ont acquis, qui ont défriché, qui ont peuplé l'île. Et l'on ne voudroit pas que les enfans receussent les fruits des trésors, des sueurs, du sang de leurs pères? Et un droit équivoque, nul, odieux, le droit d'Aubaine, seroit préféré à une succession si juste et si honorable? Ne nous étonnons pas que la Couronne ait passé soixante ans, sans réclamer un pareil droit, dont sa noblesse la feroit rougir.

Comment en effet dépouiller un corps qui a rendu tant de services à ce pays; qui a défriché cette île, et fondé Montréal, une des villes les plus opulentes de l'Amérique; qui a soutenu ce pays par les aumônes les plus abondantes, surtout dans les premiers temps de l'établissement; qui a formé une multitude d'élèves dans les lettres et dans les sciences; qui n'a cessé d'édifier la Colonie par la piété de ses Prêtres, sans qu'il soit jamais, dans

l'e
qu
gi
et
co
Ch
lite
l'a
go
cés
(no
on
qu
les
les
leu
tan
bo
Co
der
des
En
Mi
Da
qu
tré
et
à l
mê
ma
sp
vo
rei
co
Ro
les

l'espace de 180 ans, sorti un scandale de son sein; qui a constamment maintenu les principes religieux et les bonnes mœurs, dans l'île de Montréal et les Paroisses desservies par St. Sulpice; qui a converti des nations Sauvages, et en a formé des Chrétienetés édifiantes; qui a encouragé la fidélité des peuples envers leurs Souverains; qui, sous l'autorité des Evêques, a toujours et si sagement gouverné une grande partie de cet immense diocèse? La récompense de tant de services seroit, (nous n'osons le croire,) l'anéantissement?

Sans parler des services anciens, combien n'en ont pas rendus au Gouvernement les Sulpiciens qui habitent cette maison? C'est avec les efforts les plus soutenus qu'ils ont éloigné de cette contrée les principes jacobins, et par leur conduite, et par leurs conversations, et par leurs sermons, et par tant d'ouvrages qu'ils ont répandus; et dans le bouleversement de l'Europe et de l'Amérique, cette Colonie est restée en paix et soumise! Dans la dernière guerre, ils ont excité l'enthousiasme par des mandemens, des fêtes, des prières publiques. En envoyant un de leurs Prêtres, ils ont arrêté la Milice prête à se débander sur les frontières. Dans l'invasion subite des Américains, ils ont, dans quelques heures, fait marcher toute l'île de Montréal, et par cet exemple, décidé la levée en masse; et dans cette crise, on vit leur collège envoyer à l'armée tous ses serviteurs, et se servir lui-même. Aussi le Général Prévost disoit de cette maison: elle me vaut vingt mille hommes. Si la spoliation étoit le paiement de tant de services, qui voudroit désormais servir le Gouvernement?

Il se blesseroit lui-même en se privant de pareils serviteurs, qui ont montré et conservent encore une si grande influence pour les intérêts du Roi; influence que leur donne le Sacerdoce, sur les Catholiques; la qualité de Pasteur, sur leur

troupeau; une conduite irréprochable; sur les libertins mêmes; le nom de Maître, sur un grand nombre d'élèves; le titre de Seigneur, sur les Vassaux; la fortune, sur les Pauvres qu'ils soulagent; les connoissances et les talents, sur presque tous les hommes: et la considération antique d'une maison toujours respectée, sur toute la Province. Comment le Gouvernement se priveroit-il d'une maison toute pleine de moyens pour le servir, et du zèle le plus éprouvé; d'une maison qui maintient avec tant d'autorité, les mœurs, l'ordre, les principes, la religion, tous les garants de la fidélité des peuples?

DE QUEL ŒIL LES CANADIENS VERRROIENT-ILS
L'ENLEVEMENT DES BIENS DU SEMINAIRE ?

Quand tout porte à conserver le Séminaire, de quel œil seroit vue sa destruction? On n'y verroit de la part d'un Gouvernement Protestant, qu'un acte de haine contre la religion Catholique; on n'y verroit de la part de l'Angleterre, que l'ancien système de persécution; on n'y verroit que le désir de dépouiller les Prêtres, de ruiner un établissement capital pour notre foi. Aucun bien public ne paroitra dans l'envahissement de biens totalement employés au bien public: on ne verra que le plan de substituer des Missionnaires, un Collège, des Ecoles Protestantes, à des Missionnaires, à un Collège, à des Ecoles Catholiques. Après avoir vu successivement tomber Jésuites et Récollets, c. a. d. cinq établissemens religieux; encore celui de St. Sulpice, rempli de sujets, tomber, le peuple ne verroit que la haine de ses établissemens Catholiques, il les verroit successivement frappés; bientôt, le Séminaire de Québec, les hôpitaux, la maison d'éducation, la dime des Curés &c... toute la Religion Catholique s'écrouler.—Les grands dons

de l'Angleterre aux Prêtres François disparoîtront; elle semblera reprendre ici le pain qu'elle donna ailleurs. On verra qu'elle suit le système de spoliation contre les Eglises de France, d'Allemagne, d'Italie; exécuté par l'impiété jacobine. Non, il ne sera pas dit que l'Angleterre qui a tant servi à tout rétablir, perdra le mérite de tant de gloire, en dépouillant et détruisant en Canada.

Mais ce peuple religieux, quelle sera sa douleur de se voir ses plus chers établissemens, de les voir tous menacés? Que le Gouvernement crée des établissemens Protestants, que le 7e des terres de la Couronne leur prépare une si grande existence, le peuple ne s'en plaint pas. Que, lorsque les Protestants se fortifient par les dons du Gouvernement, il ne puisse former aucun établissement de quelque importance, dans une population si croissante, il le souffre avec patience. Mais qu'on lui enlève tous ses établissemens anciens qui ne recevront jamais rien de la Couronne, et qui sont plus nécessaires que jamais; non, il n'est pas possible qu'il le voye d'un œil tranquille. Quelle défiance ne concevra-t-il pas d'un Gouvernement qui lui a garanti sa religion par les traités, et qui détruit des Séminaires la source de ses Prêtres, et qui ruine une maison qu'il a reconnue, et s'est engagé à protéger, et qui tromperoit ainsi des promesses solennelles? Quel sera le ressentiment d'un peuple, qui a si bien servi le Gouvernement, qui resta fidèle dans la défection entière de l'Amérique, et qui défendit le pays avec tant de zèle, quand nos voisins venoient égaler la religion Catholique, à celle qui les domine ici? Quelle arme ne fourniroit-on pas aux ennemis du Gouvernement dans les circonstances critiques que l'ambition de l'Amérique peut amener à tout moment, et lorsqu'il ne seroit plus contenu par les Pasteurs qui exercent sur lui un empire que n'auroient pas de nouveaux venus isolés et séparés

de ce corps antique et vénérable. Et toutes ces dispositions d'éloignement, de défiance, de murmure, si dans un peuple religieux, elles ne vont pas jusqu'à la révolte, sa loyauté du moins sera froide et comme enchaînée; et comme le disoit Tertullien des premiers Chrétiens, la masse de la Province n'aura qu'à se retirer des combats, qu'à rester dans ses foyers, et le pays, sans force, sera presque aussitôt conquis.—En vérité, pour quelques arpents de terre, le Gouvernement ne livrera pas ce beau, cet immense pays, et avec lui l'honneur même.—Qu'on se rappelle la conduite ancienne de l'Angleterre envers ce pays. Lord Igremonst écrit au Gouverneur d'éviter tout ce qui pourroit donner sur la religion *dégout et allarme* aux nouveaux sujets (Rapport cité, p. 471.) Les Gouverneurs écrivoient au Secrétaire d'état : que le seul moyen sûr de gagner l'affection des Canadiens à sa Majesté, étoit de leur accorder toute liberté possible dans l'exercice de leur religion (p. 474). Les instructions de sa Majesté recommandent de ne faire aucun arrangement en matière ecclésiastique, qui ne donne pleine satisfaction aux Canadiens, (p. 478). Ces idées si sages du Gouvernement envers ce pays ont acquis une force nouvelle, depuis la séparation de l'Amérique, et elles sont de nature à empêcher plus que jamais les projets de spoliation contre le Séminaire de Montréal.

ILLUSION D'UNE PENSION OFFERTE AU SEMINAIRE
A LA PLACE DE SES BIENS.

On a cru pouvoir prévenir plusieurs de ces inconvénients, en conservant le Séminaire, mais en lui donnant une pension au lieu de ses biens. Nous ne croyons point que cette pension puisse être acceptée. En effet 1^o. Une pension si forte (pour

tan
Pro
roi
une
liqu
auc
san
ido
les
per
cha
Les
pu
qu'
Gov
app
que
de
spo
den
act
t-on
mer
pro
on
exc
inc
imp
bit
per
tou
que
pru
Pré
d'u
à t
ave
fau

tant de charges) donnée par un Gouvernement Protestant, pour des ouvriers Catholiques, ne sauroit subsister longtemps. Comment dureroit-elle une pension destinée au soutien de la religion Catholique, donnée par un Gouvernement qui n'accorde aucune place publique dans les trois Royaumes, sans exiger un serment d'horreur pour cette religion *idolâtre*. Au bout de quelques années, on oubliera les biens qui furent l'origine et le fondement de cette pension. On ne verra dans cette pension qu'une charge énorme qu'on ne tardera pas de secouer. Les prétextes ne manqueront pas, quand on aura pu en trouver pour enlever à St. Sulpice des biens qu'il possédoit depuis plus d'un siècle, et que le Gouvernement avoit reconnu solennellement lui appartenir. 2°. On dira alors comme aujourd'hui que les biens étoient à la Couronne, et avec plus de raison, quand le Séminaire aura consenti à sa spoliation. La pension sera donc jugée sans fondement, et de nature à être supprimée, malgré les actes qu'on trouvera reposer sur erreur.—Mettra-t-on dans l'acte que la pension est un dédomagement de nos biens? Ce seroit-là reconnoître notre propriété, et alors, pourquoi s'en emparer? Si on ne le met pas, c'est une pension gratuite et excessive pour favoriser le papisme, elle doit finir incessamment. Quelle sortie dans le Parlement impérial n'ameneroit pas une pension aussi exorbitante pour des Prêtres? 3°. Cette pension dépendra des finances, des dispositions du ministère toujours variables; et dès lors, elle ne peut être que très incertaine. 4°. Elle dépendra d'une imprudence, d'une calomnie, si facile envers des Prêtres dont le zèle paroitra contredire les loix d'un Gouvernement Protestant qui sera intéressé à trouver coupables des hommes payés si cher, et avec qui l'on s'acquittera par le reproche d'une faute. 5°. Quand la pension subsisteroit, elle

sera toujours la même, lorsque les besoins iront toujours croissant; et, dans la suite, elle cessera d'être au niveau des charges; les biens au contraire croissent avec elles, au moins pour plusieurs espèces de revenus. 6°. Elle ne suppléera pas les titres honorables attachés à nos biens; elle nous réduira à la pénible condition de demander, quand aujourd'hui nous donnons. Et si, comme le dit Bonald, (Législation, II. p. 285) " Sans propriété point d'indépendance; sans indépendance, point de Ministère public;" le Séminaire perdra cette indépendance qui sert le Gouvernement, à qui nous serons peu utiles, lorsque le peuple verra en nous des hommes que leur pension enchaîne; des hommes qui ne seront pas utiles par leurs aumônes, mais à charge par une pension qui repose sur les impôts. 7°. Quand la pension n'auroit aucun de ces inconvénients, on ne voit pas comment le Séminaire pourroit consentir que des biens *dédiés à Dieu*, donnés pour les Canadiens et les Sauvages, donnés pour la fondation de ce Séminaire, et confiés à St. Sulpice pour tous ces objets, pussent recevoir une destination toute différente, toute temporelle, et que le Séminaire concourût lui-même à violer tant de droits, et les engagements qu'il a pris avec les donateurs, de les conserver, en acceptant la fondation. 8°. Les pensions pour biens Ecclésiastiques sont aujourd'hui bien décriées. Que sont devenues les pensions promises par la France aux Curés qui perdrieroient leurs places par le refus du serment, malgré les promesses les plus solennelles? Et celles des Evêques, des Bénéficiers, des Religieux, &c...? Et celles du Grand Maître de Malthe par Buonaparte? Quelle confiance donner ici à une pension promise par le Gouvernement qui avoit reconnu les propriétés du Séminaire, s'étoit engagé à les protéger, et qui les enleve aujourd'hui? Bonald

dit : (T. VII. p. 379) *qu'on pensionne pour avilir la religion. . .* Dépouillée partout, veut-on arracher à la religion le seul vêtement qui lui reste ? Le Mahométan n'applique à rien de profane une Mosquée tombée en ruines. Aussi quand Buonaparte voulut reconnoître les grands services des Religieux de St. Bernard au passage de ses armées, il les dota de 30,000 liv. en biens fonds. Et l'Empereur de Russie pour gagner l'Eglise de Pologne, au lieu de lui donner ses deux millions de rentes, lui donna des fonds qui rendent cette somme, et y ajouta les biens Ecclésiastiques non vendus qui étoient entre les mains de la Couronne, (Bonald, VII. p. 103.) Aussi avec quel noble mépris Pie VII accueillit-il la pension qu'on lui offroit pour la souveraineté de Rome et des domaines du St. Siège (Capt. de Pie VII, p. 108, 119, 150.) Ainsi le glorieux exemple du Pape qui refusa la pension, la manière dont le Gouvernement François les a payées, l'avilissement de la Religion asservie à ces Pensions, l'attention des Princes à doter l'église en bien fonds quand ils veulent la favoriser ; tout démontre la nécessité de refuser une pension en échange de nos biens. Si l'on dit que ces biens ne sont pas au Séminaire ; (nous avons démontré avec quels fondements on ose l'avancer ;) quelle surté donneroit à la pension une opinion de ce genre ? Qu'on se souvienne que Buonaparte prétendoit aussi que les biens du St. Siège lui appartenoient comme successeur de Charlemagne, et que le Pape avoit perdu ses droits à ce riche patrimoine donné pour le bien de la Religion, depuis qu'il refusoit de déclarer la guerre à l'Angleterre. On peut donner contre nous de pareilles preuves, quand on a pour soi la puissance. 9. Accepter une pension, c'est le moyen d'être dépouillé deux fois ; d'abord des biens ; puis de la pension et de l'honneur avec elle.

Qu'au moins on puisse dire de nous ce que disoit Mirabeau, témoin du courage du Clergé, dans la célèbre séance du 4 Janvier 1791 : " Nous avons leurs biens, mais ils ont conservé leur honneur."

Puissent ceux qui gouvernent se défier toujours d'un fanatisme jaloux et avide qui se cache à l'ombre de projets utiles, pour lesquels les zélés de la Couronne donneront noblement tous les biens de la Province, mais n'offriront pas une obole des leurs ? Puissent nos chefs, pour l'intérêt et l'honneur de l'état, continuer de protéger ces amis du bien public, qui maintiennent les principes de Religion, d'ordre et d'obéissance, partout ébranlés ! Et en conservant ces antiques établissemens qui soutiennent la société dans le nouveau monde, puisse la Grande Bretagne achever de remplir l'auguste destinée que le Ciel lui a donnée de tout rétablir dans l'ancien avec tant de succès et de gloire ?

e que disoit
rgé, dans la
Nous avons
r honneur."
ier toujours
ache à l'om-
zélés de la
les biens de
obole des
ét et l'hon-
es amis du
pes de Re-
t ébranlés !
emens qui
au monde,
mplir l'au-
de tout ré-
de gloire ?

